



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 3 septembre 2002 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents formant ainsi quorum en l'absence du maire, sous la présidence du pro-maire, monsieur Jean Brousseau:

Daniel Leblanc  
Gilles Granger  
André Picard  
Gaétan Riopel  
Michel Landry

**R 178-2002**

**Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et du 15 août 2002**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil du 5 et du 15 août 2002 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

**R 179-2002**

**Adoption des comptes**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 313 401.08 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**180-2002**

**État mensuel des revenus et dépenses**

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 août 2002.

**R 181-2002**

**Réclamation de la 2<sup>ième</sup> tranche de subvention pour les travaux d'amélioration du chemin Saint-Michel**

Sur proposition de André Picard, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 80 000 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports;

De confirmer au ministère des Transports que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

### Refinancement du règlement d'emprunt 218-1996

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu:

Que la municipalité de Crabtree accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 159 900 \$ par billets en vertu du règlement 218-1996 au prix de 98,01 échéant en série 5 ans comme suit:

12 400 \$	3,25%	17 septembre 2003
13 100 \$	3,25%	17 septembre 2004
13 800 \$	3,75%	17 septembre 2005
14 600 \$	4,00%	17 septembre 2006
106 000 \$	4,40%	17 septembre 2007

Taux moyen: 4,25838%

Coût réel: 4,78768%

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**ADOPTÉ**

R 183-2002

### Refinancement du règlement d'emprunt 218-1996

Attendu que la municipalité de Crabtree se propose d'emprunter par billets un montant de 159 900 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 218-1996;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets seront datés du 17 septembre 2002;

Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1.	12 400 \$
2.	13 100 \$
3.	13 800 \$
4.	14 600 \$
5.	15 400 \$
5.	90 600 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court



N° de résolution  
ou annulation

R 184-2002

que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

5 ans (à compter du 17 septembre 2002), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 218-1996 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

**ADOPTÉ**

**Budget supplémentaire pour l'Office municipal d'habitation de Crabtree**

Attendu que l'Office municipal d'habitation de Crabtree avait prévu à son budget annuel de l'année 2002, une somme de 18 000 \$ pour faire remplacer les portes patios au HLM;

Attendu qu'en juin 2002, un budget supplémentaire de 5 176 \$ a été approuvé pour défrayer les coûts reliés aux honoraires professionnels en rapport au projet de changement des portes patios;

Attendu qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, le coût de remplacement des portes patios est plus élevé que prévu;

Attendu que pour réaliser le projet une somme additionnelle de 9 624 \$ est nécessaire;

Attendu qu'il y a lieu de faire approuver un budget supplémentaire de cet ordre (9 624 \$) pour que le projet de remplacement des portes patio puisse être réalisé;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par Gilles Granger, et unanimement résolu d'approuver le budget supplémentaire de l'Office municipal d'habitation de Crabtree pour la somme de 9 624 \$.

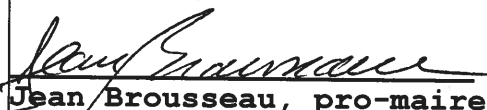
**ADOPTÉ**

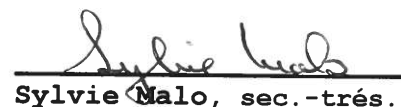
185-2002

**Avis de motion - Abrogation du règlement 2001-065 concernant le fonds spécial des surplus d'opération de l'aréna**

Monsieur Gaétan Riopel donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté, pour approbation, un règlement abrogeant le règlement 2001-065 concernant le fonds spécial des surplus d'opération de l'aréna.

**L'assemblée est levée à 21:17 heures.**

  
Jean Brousseau, pro-maire

  
Sylvie Malo, sec.-trés.